

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 mars 2013

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2013-3-10-3

Service consulté

**ANRU MULHOUSE - REHABILITATION THERMIQUE DE LOGEMENTS LOCATIFS
SOCIAUX**

Résumé : Dans le cadre de la convention ANRU signée avec la ville de MULHOUSE et de la politique départementale d'aide à la réhabilitation thermique du parc locatif public, LOGIEST sollicite une aide aux travaux d'amélioration énergétique d'un programme de 40 logements à Mulhouse.

Dans le cadre de son action en faveur de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le Département du Haut Rhin s'est engagé auprès de la Ville de Mulhouse via le Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Wagner, Bourtzwiller, Coteaux, Franklin, Neppert et Briand.

Aussi, il est proposé au présent rapport une opération de réhabilitation thermique de 40 logements locatifs sociaux appartenant à LOGIEST et sis rue de Toulon à Mulhouse dans le quartier de Bourtzwiller, éligible au titre de l'avenant n°6 de la convention ANRU MULHOUSE et conformément à la délibération de la commission permanente du 5 novembre 2010 autorisant le Président du Conseil Général à signer cet avenant.

L'un des axes majeurs de la politique départementale de l'habitat étant la lutte contre la précarité dans le logement, et plus particulièrement la lutte contre la précarité énergétique, le Département soutient les bailleurs sociaux dans leur démarche de réhabilitation dans le but d'améliorer la performance énergétique de leur parc existant afin de diminuer le montant des charges locatives liées à l'énergie, ceci dans un contexte de baisse de revenus et de situation économique difficile pour les ménages haut-rhinois.

Ainsi, l'aide financière du Département en faveur du parc locatif public s'élève à 3 000 € par logement, limitée à un nombre de logements subventionnables qui varie en fonction de la taille de l'opération, selon les critères retenus par l'Assemblée Départementale en date du 14 octobre 2011.

A ce titre, il est proposé au présent rapport la réhabilitation thermique de l'opération mentionnée ci-dessous à savoir :

- Réhabilitation thermique de 40 logements à Mulhouse – 9 à 15 rue de Toulon, appartenant à LOGIEST pour un montant de subvention de **90 000 €**, soit 3 000€ x 30 logements subventionnables.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et d'approuver l'aide à la réhabilitation thermique pour un montant de 90 000 € qui serait à prélever sur le programme H223 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20422 en faveur de la SAHLM LOGIEST.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MARS 2013

**ANRU
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRU04541	LOGIEST SA Réhabilitation thermique de 40 logements rue de Toulon à Mulhouse	90 000,00	forfait	90 000,00
			Total	90 000,00